



Départ anticipé retraite travailleur handicapé

Par **Jpbr**, le **24/09/2019** à **20:53**

Bonjour,

Je suis reconnu travailleur handicapé depuis 1985 par la Cotorep en catégorie B puis par la MDPH. Mon taux d'incapacité est de 25%.

J'ai contacté ce jour la carsat qui me dit que cette reconnaissance de travailleur handicapé ne me permet pas un départ à la retraite anticipé dans la mesure où mon taux est inférieur à 50%.

J'avais compris que les trimestres cotisés pour tout salarié reconnu travailleur handicapé quel que soit son taux d'invalidité était pris en compte jusqu'au 31/12/2015.

Me concernant, ça représente 122 trimestres (entre 07/1985 et 12/2015) ce qui me donnerai d'après le tableau de la Carsat le droit de partir à taux plein avant l'âge minimum habituel.

Merci de vos réponses sur la possibilité de prendre en compte ces trimestres pour une retraite anticipée.

Cordialement

Jean-Paul

Par **morobar**, le **25/09/2019** à **09:58**

Bonjour,

[quote]

Me concernant, ça représente 122 trimestres (entre 07/1985 et 12/2015) ce qui me donnerai d'après le tableau de la Carsat le droit de partir à taux plein avant l'âge minimum habituel.

[/quote]

Non

Sur ces 122 trimestres calendaires une partie doit être cotisée.

Voir le tableau ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16337>

Par **Jpbr**, le **25/09/2019 à 20:28**

Bonjour,

Sur ces 122 trimestres calendaires, j'ai toujours travaillé donc ils sont cotisés, enfin je suppose que c'est ce que l'on entend par trimestre cotisé.

Est-ce bien ça ?

Cordialement

Par **morobar**, le **26/09/2019 à 09:13**

C'est cela sauf qu'un trimestre ce n'est pas 3 mois, mais un certain nombre d'heures travaillées.

Par **Jpbr**, le **26/09/2019 à 20:00**

Merci de la réponse. Ayant toujours travaillé à plein temps, je suppose que 3 mois travaillés vont couvrir un trimestre.

Cordialement

Par **morobar**, le **27/09/2019 à 09:59**

Il ne reste plus qu'à effectuer une réclamation et rapporter la motivation du refus.